

## **VŒU RELATIF AU TRAITÉ DE LIBRE-ÉCHANGE UE-VIETNAM**

**Depuis juin 2015, le Conseil départemental de la Côte-d'Or a transmis aux deux gouvernements français successifs des vœux concernant les traités de libre-échange : TAFTA, CETA, JEFTA, Mercosur et Singapour. Cette fois nous souhaitons alerter le gouvernement français sur les dangers d'un nouvel accord de libre-échange, signé à Hanoï, entre l'Union Européenne et le Vietnam, le 30 juin 2019.**

Rappelons que ces traités de libre-échange ne prennent pas suffisamment en compte les droits humains. Ils sont dangereux pour nos démocraties car ils font appel au processus d'arbitrage privé, ne sont pas assez transparents et se négocient la plupart du temps sans aucune concertation, ni aucun débat. Enfin, ils ne tiennent pas compte de l'Accord de Paris et vont à l'encontre d'une véritable politique environnementale internationale.

Autrement dit, alors que « *la maison brûle* », l'Union Européenne « *regarde ailleurs* » : vers toujours plus de traités de libre-échange ! Quels seront les prochains traités : Indonésie ? Australie ? Nouvelle Zélande ?, Inde ?, Chine ? Le conseil départemental de la Côte-d'Or restera vigilant face à ces traités de libre-échange car il ne croit pas au miroir aux alouettes des investisseurs qui promettent des lendemains heureux pour certains alors que la plupart seront de grands perdants ! Et d'autant plus dans un contexte de changement climatique de plus en plus inquiétant !

En ce qui concerne le Vietnam, il ne faut pas oublier :

- que c'est un pays où les droits de l'homme et le droit du travail ne sont pas suffisamment respectés. Où l'exercice de la liberté d'informer et d'expression peut faire encourir des détentions arbitraires, des accusations injustifiées, des procès inéquitables et au final de lourdes peines d'emprisonnement.
- que le Vietnam ne dispose pas d'une législation contraignante dans le domaine du bien-être animal et que l'industrialisation croissante du pays n'améliora pas cet état de fait. Et il faudra davantage qu'une simple mention du « développement d'une aquaculture durable » telle que prévue dans l'accord pour que le bien-être animal soit garanti à long terme.
- qu'Hanoï va accélérer ses exportations de produits de la mer, de textiles ou encore de fruits et légumes, sans que les normes environnementales et sociales soient garanties, provoquant ainsi une concurrence déloyale pour les agriculteurs, commerçants et artisans de la Côte-d'Or et de France.

**C'est pourquoi les conseillers départementaux de la Côte-d'Or soussignés, réunis en session plénière, le 16 décembre 2019, demandent au gouvernement français :**

- **la totale transparence sur ce traité de libre-échange UE-Vietnam ;**
- **le retrait du recours aux tribunaux d'arbitrage ;**
- **de considérer les conséquences de ce traité pour les consommateurs, les agriculteurs, artisans et commerçants de la Côte-d'Or et de France.**